

DELIBERATION N° 79/07 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ECOLE MATERNELLE J. CHARCOT

Monsieur RAVERDEL, premier Adjoint, chargé des travaux, rapporteur, informe l'Assemblée que des travaux supplémentaires sont à réaliser, à savoir :

- 1) travaux supplémentaires de V.R.D. pour les logements d'instituteurs, le montant prévu au marché était de 65 343 F 31 TTC. Le montant de travaux à réaliser est de 73 605 F 95 TTC, soit un montant de travaux supplémentaires de 8 262 F 64 TTC.
- 2) travaux supplémentaires d'amélioration et d'accès pour 70 402 F 05 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer les avenants avec l'entreprise LITTORAL-NORD pour un montant de 8 262 F 64 TTC comportant les travaux supplémentaires de V.R.D., logement supplémentaire instituteur et pour un montant de 70 402 F 05 TTC, représentant les travaux d'amélioration phonique dans la salle de jeux et les travaux d'accès à l'école (enrobé rouge/parking extérieur/armoire pour détenteur gaz/mur de clôture).